



# RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DPAEI

Le Recteur de la région académique de Guyane  
Chancelier des Universités  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'état ;

Considérant l'information en date du 20 décembre 2023 de la DGRH ;

## ARRÊTE

**Article 1 : L'arrêté du 24 octobre 2023 portant inscription de Madame Jacqueline MANDE au tableau d'avancement au choix au grade d'Attaché Principal d'Administration de l'État est annulé ;**

**Article 2 :** Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 15 JAN. 2024

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général de Région Académique

Emmanuel HENRY